

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 14 novembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-trois le Quatorze du Mois de Novembre							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	20		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	20						
<hr/>								
Date de la convocation : 16 octobre 2023								
Date d'affichage : 16 octobre 2023								
Vote : Pour : 20								
Contre : 0								
Abstention : 0								
	Présents : Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Magali CRAUSER, Ghislaine FAYON-BOUCHARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Roland VIDAL, Béatrice THOMAS, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Véronique BOREL, Alain BARRES							
	Présents par procuration : Pierre JUILLARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Ghislaine FAYON-BOUCHARD.							
	Absent : Annie COUDERC, Béatrice CHEVALLET, Félix ROCHE							
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE ET REHABILITATION HÔTEL DE VILLE – TRANCHE 2

Demande de subvention DETR 2024 – Priorité n°1

Monsieur le Maire rappelle l'important programme de rénovation énergétique, mise en accessibilité et réhabilitation de l'Hôtel de Ville, avec plus d'un million d'euros en cours d'investissement.

Il est nécessaire de finaliser ces travaux avec une tranche 2 concernant des bureaux supplémentaires au rez-de-chaussée, la rénovation des bureaux du premier étage de l'aile nord, du hall et la création d'un nouveau local d'archives.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/11/2023 015-200071702-20231114-DE_2023_120-DE

Les travaux prévus sont les suivants :

- Rénovation du système de chauffage pour un meilleur pilotage et une baisse des consommations d'énergie
- Installation de pompes à chaleur pour chauffage et climatisation raisonnée
- Réfection des peintures et des faux-plafonds
- Mise aux normes électriques

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
PEINTURES BUREAUX ET HALL AILE NORD	24 915,46 €		DETR 2024	40,0%	27 155,72 €
GROS ŒUVRE ARCHIVES	2 874,87 €		FOND CANTAL SOLIDAIRE 2024	23,4%	15 886,00 €
ELECTRICITE BUREAUX 1ER ETAGE AILE NORD	1 680,19 €				
ELECTRICITE LOCAL ARCHIVES	1 286,38 €				
PLATRERIE-PEINTURE LOCAL ARCHIVES	2 508,93 €				
PORTES LOCAL ARCHIVES	5 440,00 €				
RENOVATION ENERGETIQUE BUREAUX RDC	9 851,03 €				
RENOVATION ENERGETIQUE BUREAUX 1er ETAGE AILE NORD	14 432,44 €				
MAITRISE D'ŒUVRE	4 900,00 €				
TOTAL HT	67 889,30 €		TOTAL	63%	43 041,72 €
TOTAL TTC	81 467,16 €				

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **SOLLICITE** une subvention de **27 155.72 €** auprès de la Préfecture du Cantal au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2024.
- **DIT** que les travaux n'ont pas commencés à ce jour et précise que les travaux sont prévus en 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/11/2023 015-200071702-20231114-DE_2023_120-DE